

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 13

Votants: 13

Séance du jeudi 31 août 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un août l'assemblée régulièrement convoquée le 24 août 2023, s'est réunie sous la présidence de Nicolas BONEL

Sont présents: Nicolas BONEL, Laure BUCHHEIT, David GAGNIERE, Sophie GROSS, Martine HEROS-JORDAN, Jean-Paul HILD, Daniel HUBER, Sylvie QUARZETTI, Clément RENAUT, Sandrine SCHNEIDER, Caroline SOMMER, Philippe STAHL

Représentés: Nadège FRANCOIS par Sandrine SCHNEIDER

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Audrey ALTMAJER

1. Approbation de l'ordre du jour

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2023.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal du 30 mai 2023

3. Communication

- Mme Verlet est maintenant stagiaire de la fonction publique Mme Mandras ayant pris sa retraite.
- Une médaille du travail en argent va être remise à Denis et Sandrine en janvier.
- Retour DGFIP : indicateur pilotage comptable note de 100/100 et 94.6/100.
- Eclairage :
 - rue de la Montagne, 4 lampes vont être changées en LED
 - Devis validé pour un mat à énergie solaire qui éclairera le passage piéton.
- Salle des fêtes : La chambre négative a été changée et la positive va être réparée.
- Radar pédagogique : On va le déplacer dans le village
- Trame vert et bleu : Discussion pour mettre des protections contre le gibier.

4. Objet: Vote de crédits supplémentaires - eau_muhlbach_sur_bruche - DE_2023_35

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
611	Sous-traitance générale	-1550.00	
678	Autres charges exceptionnelles	1550.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

5. Objet: Admission en non valeur Budget Eau - DE_2023_36

Monsieur le Maire informe que l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier Principal de Sélestat a transmis un état de produits du budget Eau à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget annexe Eau de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 16.93 €.

2016 R-8312-150 MEYER Augusta 16,93 Décédé et demande renseignement négatif

6. Objet: Désignation membres de la commission de contrôle des listes électorales - DE_2023_37

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler les commissions de contrôle des communes.

En effet, l'article R. 7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L. 19 du code électoral sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

Conformément à la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016, la Commission de Contrôle des Listes électorales est composée, dans les communes de moins de 1 000 : un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal

Ni le Maire, ni les Adjointes ne peuvent siéger à cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- De désigner comme membres de la Commission de Contrôle des listes électorales :

Titulaire : Caroline SOMMER

Suppléant : Sophie GROSS

- De charger M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

7. Objet: Salle des fêtes : Fixation prix location association - DE_2023_38

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU l'arrêté n° 2022-54 en date du 2 octobre 2022 relative à la fixation des tarifs de la salle polyvalente,

CONSIDERANT la hausse des pris de l'électricité et du gaz, qui impacte considérablement le budget de la commune

Monsieur le Maire voudrait faire revoir les tarifs de location de la salle des fêtes pour les associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix pour, 1 voix contre (Mr Hild) et 4 abstentions (Mme Buchheit, Mr Huber, Mme Quarzetti et Mr Gagnière):

DECIDE de fixer les prix comme suit :

Pour les associations de la commune et la chasse , une location week-end par an de la salle des fêtes au tarif "journée semaine" puis tarif résident pour les locations suivantes.

8. Objet: Cimetière : fixation des prix du colombarium - DE_2023_39

Monsieur le Maire présente au conseil les tarifs du colombarium qui vient d'être installé dans le cimetière communale ainsi que le jardin des souvenirs et de l'ossuaire :

Colombarium : 12542.52€
Jardin des souvenirs : 1632€
Ossuaire : 2784€

Considérant qu'il convient de fixer les prix des concessions pour ces équipements.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix pour et 4 abstentions (Mme SCHNEIDER, Mme SCHNEIDER représentant Mme FRANCOIS, Mr STAHL et Mme BUCHHEIT)

Fixe les tarifs à compter du 01 septembre 2023, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	1ere concession + emplacement	Renouvellement
Colombarium 15 ans	1000	200
Jardin des souvenirs	50	

9. Objet: Validation des travaux en ATDO ONF - DE_2023_40

Mr HUBER présente au conseil les travaux en ATDO prévu par l'ONF pour 2023

Vu l'exposé de Mr HUBER et de Mr BONEL

Le devis va être changé, la délibération est reporté au prochain conseil.

10. Objet: Achat Broyeur à végétaux - DE_2023_41

Monsieur le Maire expose au conseil le projet d'achat d'un broyeur à végétaux en commun avec la commune de Lutzelhouse, celui-ci sera installé sur la zone de compostage et de broyage sur la plateforme de l'ancienne décharge situé au lieu-dit "Les carrières" à Lutzelhouse.

Monsieur le Maire précise qu'un tel achat mutualisé fera l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds LEADER et que l'achat se fera seulement si cette subvention est acceptée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir un broyeur à déchets en commun avec la commune de Lutzelhouse

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition et à la demande de subvention.

11. Objet: Bail TDF - DE_2023_42

PREAMBULE

TDF souhaite louer une partie d'un terrain sur la commune de MUHLBACH SUR BRUCHE 67130 afin d'y édifier un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

Le Bailleur dispose d'un terrain pouvant accueillir ce site.

Il est stipulé entre les Parties que celles-ci agiront de bonne foi et avec une parfaite loyauté pendant la durée du présent bail et ses renouvellements éventuels. Ainsi, le Bailleur observera un comportement impartial et équitable à l'égard de TDF (le "Preneur").

Les parties entendent rappeler également que l'ensemble des clauses du présent bail sont librement négociables au sens de l'article 1110 du Code Civil.

Le maire présente le bail au conseil (annexe 1) et les photos du site

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 7 voix pour, 4 voix contre (Mme BUCHEIT, Mme SOMMER, Mme SCHNEIDER, Mme SCHNEIDER représentant Mme FRANCOIS) et 2 abstentions (Mme HEROS-JORDAN, Mr GAGNIERE)

AUTORISE le Maire à signer le bail avec TDF ainsi que les avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement.

12. Divers

- Bustrack : Mr et Mme Foesser ont été reçu concernant les plaintes pour le bruit, il a été décidé que le niveau sonore soit baissé à partir de 23h.
- Mr Gagnière demande ce qu'il en est au niveau du stationnement des véhicules Brignons. Mr le Maire répond que la Brigade verte a été les voir sans succès. Ils vont être convoqués avec la maire de Lutzelhouse.
- Mr Stahl demande s'il est possible de voir pour qu'il y est de la lumière sur le parking de la salle des fêtes après 23h pour éviter les accidents. Mr le Maire répond que oui, il faudrait mettre en place un spot avec détecteur.
- Mme Sommer demande qu'il y ait des horaires pour les dépôts au PAV car il y en a tard dans la nuit. Possibilité de mettre un panneau en place.